

dans les mains une clef qui n'est pas de la maison ; j'ai pensé qu'elle te faisait faute, et je te l'apporte.

—Quelle clef ? - demanda Rémy.

—Celle-ci, répondit la veuve en posant cette clef sur le bureau.

M. Rameau la prit vivement, la regarda, arracha celle qui se trouvait dans la serrure du tiroir de la caisse, les compara, puis faisant jouer la seconde aussi facilement que la première, il jeta du côté de Rémy un regard écrasant.

—Eh bien, mais, dit insolemment Andoche, il me semble que cette clef-là a bien pu servir à ouvrir la caisse, hier.

Rémy bondit vers Andoche.

M. Rameau le retint par le poignet, et continua à le regarder.

—Le voleur est trouvé, dit Andoche, ce n'est pas malheureux.

—Le voleur ! quel voleur ? demanda Juliette.

—Ah ! mais vous ne savez rien, madame Ciotat, et vous nous trouvez l'air tout drôle... monsieur venait de s'apercevoir que cinq mille livres manquaient dans sa caisse... et qu'il fallait connaître la maison et avoir une fausse clef pour faire le coup... pas moins... quand vous êtes venue rapporter à votre fils une clef de la caisse que monsieur ne connaît pas.

—Une clef de la caisse !... douze cents livres !... qu'est-ce que cela veut dire, mon Dieu ! s'écria Juliette en joignant les mains.

—Cela veut dire, ma chère et sainte mère, qu'un immense malheur va sans doute nous frapper... et que c'est vous qui, innocemment, l'avez attiré sur moi...

—Mais qu'ai-je donc fait ? s'écria la malheureuse femme.

—Mme Ciotat, répondit Rameau, je voudrais, au prix d'une somme dix fois plus considérable, que vous n'eussiez pas fourni une telle preuve... Jamais ! non jamais, je n'aurais soupçonné Rémy...

—Soupçonné Rémy ! Et de quoi, monsieur ?...

—Mais, d'avoir volé cinq mille livres, dit Andoche... Il y a une providence, car on me suspectait déjà...

—Vous croiriez... oh ! monsieur Rameau, cela est impossible ! Rémy, mon Rémy, qui est chez vous depuis sept années... que vous connaissez presque aussi bien que moi !...

—Le doute ne m'est pas possible !

—Quoi monsieur, dit le jeune homme en se levant en proie à la plus vive douleur, vous ne m'accordez même pas le triste bénéfice du doute... Sept années d'un labeur patient et intelligent, toute une vie honnête, et la tradition de loyauté d'une pauvre famille ne plaident pas pour moi quand un hasard m'accuse...

—Un hasard ! murmura M. Rameau.

—Et de quel autre nom voulez-vous que j'appelle ce qui arrive ? Cette clef trouvée dans ma poche, l'ai-je fait faire ? je ne la connais pas... Vous n'avez point de double clef de la caisse ; celle-ci est donc fausse ! Quel misérable a eu l'infamie de la glisser dans mes vêtements ? Et ma mère ! ma mère la rapporte ! Mon Dieu ! fit Rémy en fondant en larmes, pour quelle faute ai-je mérité une peine si cruelle !.....

—Oh ! tout s'expliquera, mon enfant... dit Juliette.

—Je le désire, dit le négociant, mais en attendant...

—Vous me chassez ? demanda Rémy désolé.

—Avouez, dit brutalement Rameau, avouez, Rémy, et je verrai.

—Avouer, moi... que j'ai volé ? Jamais, monsieur, jamais ! je suis innocent, je le jure.

—J'ai été bon, dit Rameau, je me montrerai juste ; encore une fois, avouez un entraînement coupable... Je me tairai, vous partirez, et j'oublierai que je vous ai aimé, que je vous ai même connu.

—Laisse faire à Dieu, mon enfant, dit la mère en attirant Rémy sur sa poitrine.

—Et à la justice, ajouta le négociant d'une voix tranchante comme un coup de couperet.

Le soir même, Rémy Ciotat était enfermé dans la prison de Cette.

II

LA MÈRE DU CONDAMNÉ

Rémy Ciotat était condamné ; son maître, son accusateur, avait vainement offert à la justice le désistement de sa plainte ; la justice était saisie de l'affaire ; on lui avait désigné un coupable, elle devait le punir.

Au moment où fut prononcé l'arrêt, Jean Rameau étreignit son front avec une sorte de désespoir. Il y avait à la fois dans ce geste du regret et de la colère. Le cœur ne s'attache pas impunément, et quand il faut qu'une affection violente soit brisée, il souffre et saigne. Le négociant tenait plus encore à Rémy qu'il ne se l'était imaginé. Aussi, après avoir entendu cette parole sinistre :—“ dix ans de galères ! ” quitta-t-il la salle comme un homme dont les forces morales étaient à bout. Il regrettait d'avoir accusé Rémy. Qu'étaient cinq mille livres pour lui ? La perte de l'argent ne l'avait pas ému ; mais en raison de ses chagrins, de ses défiances, il était plus que tout autre sensible à l'ingratitude. Celle du caissier passait toute mesure. Et lui, Jean Rameau, qui ne voulait aimer personne, avait aimé celui que cependant il croyait un misérable. Il ne pardonnait pas son affection trompée. Et pourtant, quand son imagination lui représentait le lent supplice qu'allait endurer Rémy, il se dit que la peine était trop grave pour un égarement d'une heure.

Comme il traversait rapidement le couloir du palais, pour fuir ce lieu de douleurs et d'angoisses, il vit tout à coup en face de lui se dresser une femme pâle sous son bonnet de veuve, l'œil rougi par les larmes, le visage empreint d'un désespoir effrayant.

Elle tenait par la main Paulin le petit muet qui, à l'aspect de Jean Rameau, frissonna de tout son corps.

Le négociant n'avait pas songé à la mère. À l'aspect de Juliette il fit un mouvement en arrière :

—Monsieur Rameau, dit la veuve, vous m'avez pris mon fils, et vous venez de le déshonorer ! Dieu sait, oui, Dieu sait comme moi que Rémy est innocent du crime pour lequel on vient de le condamner à dix ans de galères... Mais je compte assez sur la justice divine pour espérer qu'un jour viendra où le véritable coupable vous sera connu ; Dieu veuille que vous, qui me brisez le cœur en m'enlevant l'aîné de mes enfants, ne soyez à votre tour puni dans votre fils !...

Juliette posa sa main tremblante sur les cheveux de Paulin dont les regards étincelants se levèrent sur Jean Rameau, puis la veuve et l'enfant disparurent, et il sembla au négociant que cette apparition était la suite d'un horrible rêve. Les paroles de Juliette lui revinrent à la mémoire. On avait vu la justice se tromper : mais la clef retrouvée par la mère !

Rameau rentra chez lui sombre et morne, et pendant plusieurs jours on eût dit qu'il se cachait dans sa maison comme un coupable.

Tandis qu'au tribunal on prononçait sur le sort de Rémy, un homme se disait comme Juliette :

—Rémy Ciotat est innocent !

Cet homme, c'était Honoré Rameau, le fils du négociant.

Il connaissait le coupable : le coupable, c'était lui !

(A suivre)